

POUR VOUS INSCRIRE COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE :

Nom

.....

Prénom

.....

Code postal

.....

Ville

.....

Téléphone (obligatoire)

.....

Adresse mail

.....

Je m'inscris à l'atelier « L'ouverture de la mesure » :

- Le 14 juin, de 14h à 16h30, à l'AIEC, 6 Square Albeniz, 64250 CAMBOLLES-BAINS :  
J'envoie mon bulletin à [sistf64@seapb.asso.fr](mailto:sistf64@seapb.asso.fr) ou « SEAPB - Pôle Adultes, 7 rue de Masure – 64100 Bayonne »
- Le 16 juin, de 14h à 16h30, au SDSEI d'Orthez, 5 Rue Jean Marie Lhoste, 64300 ORTHEZ  
J'envoie mon bulletin à [sistf64@adtmp64.fr](mailto:sistf64@adtmp64.fr) ou « ADTMP - 42 avenue Vignancour, 64000 PAU »

**SISTF 64** Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux des Pyrénées Atlantiques



**SISTF 64** Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux des Pyrénées Atlantiques



Vous êtes ou allez devenir tuteur familial et vous vous posez des questions pratiques sur la mesure de protection ?

Participez aux ateliers du SISTF !

La maladie, un handicap, un accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre hors d'état de pourvoir seule à ses intérêts patrimoniaux ou personnels. De nombreuses questions se posent donc quant à l'opportunité de lui venir en aide, des modalités de cette intervention, des démarches à entreprendre et de leurs conséquences.

Le juge des contentieux de la protection peut décider de l'ouverture d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. Cette protection ne peut être décidée qu'en cas de nécessité, doit être la moins contraignante possible, en priorité être exercée par la famille.

Mais qu'est-ce que cela implique concrètement ?

# « Tuteurs familiaux : mode d'emploi ! »

Grâce au soutien de la CARSAT , de la MSA et de la Société Générale, la SEAPB et l'ADTMP ont mis en place le projet « **Tuteurs familiaux : mode d'emploi !** ». L'objectif du projet est d'offrir aux familles un lieux-ressource de la tutelle familiale, en proposant des activités très concrètes qui viennent en réponse aux besoins immédiats des personnes.

## TROIS TYPES D'ACTIVITÉS SONT PROPOSÉES :

Un « **GUICHET UNIQUE** » pour orienter les tuteurs familiaux vers des services spécialisés selon leurs besoins, avec des permanences téléphoniques.

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

A Bayonne :  
05 59 59 61 03  
[sistf64@seapb.asso.fr](mailto:sistf64@seapb.asso.fr)

A Pau :  
05 59 02 21 26  
[sistf64@adtmp64.fr](mailto:sistf64@adtmp64.fr)

DES ATELIERS TECHNIQUES COLLECTIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

ATELIER #1 - Le compte-rendu de gestion (CRG), mode d'emploi : les documents nécessaires ou à conserver et un soutien technique et atelier pratique .

ATELIER #2 - L'ouverture de la mesure, décryptage : de la réception du jugement à la mise en place de la mesure.

ATELIER #3 – Les démarches à accomplir tout au long de la mesure et ce que cela implique pour les tuteurs et pour les protégés.

Une **TABLE RONDE** le 06 octobre (journée nationale des aidants) pour communiquer à plus grande échelle sur l'émergence des difficultés et les besoins sur le territoire et pour permettre à des tuteurs de s'exprimer.

Ce service à l'attention des familles est gratuit

## Atelier #2 - L'ouverture de la mesure : décryptage

Vous venez d'être nommé curateur / tuteur de l'un de vos proches. De la réception du jugement à la mise en place de la mesure des démarches doivent être faites pour la bonne réalisation de votre mission. Le SISTF 64 vous propose un atelier le 14 ou le 16 juin pour vous expliquer et répondre à vos questions de curateur ou tuteur familial. Maître Carayol (commissaire-priseur) sera présente pour apporter son expérience concernant l'inventaire de patrimoine : obligation essentielle lors de l'ouverture de la mesure. Nous vous espérons nombreuses et nombreux !

→ Le mardi 14 juin 2022 de 14h à 16h30, à l'AIEC, 6 Square Albeniz, 64250 CAMBO-LES-BAINS

→ Le jeudi 16 juin 2022 de 14h à 16h30 au SDSEI d'Orthez, 5 Rue Jean Marie Lhoste 64300 ORTHEZ

INSCRIVEZ-VOUS EN COMPLÉTANT LE FORMULAIRE AU VERSO !

